

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 3 octobre 2023, a adopté le règlement suivant :

1402-2023 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N° 977 RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE TAXE MUNICIPALE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 2

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a fait publier un avis ministériel à cet effet à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre 2023.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi, soit le 16 décembre 2023.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1402-2023](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 21 décembre 2023.



France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe